

Procès-verbal Conseil Municipal du 4 juillet 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatre juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-sept juin, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Hervé NIEPCERON, Maire.

Présents :

Mme Catherine GILLES, Mr Dominique RICOUARD, Adjoint.

Mme Chantal MAILLARD, Mr Dimitri TREPAUT, Mr Patrice LIOT, Mr Jacky QUETIN, Mr David SAUTREUIL, Mr Yannick DUBOS, Mr Laurent THOREL, Mme Béatrice MARCOTTE, Mme Marie-Claude MURARI, Mr Philippe GEST, Mme Samira DELOEIL, conseillers municipaux.

Absent-excuse :

Mr Jean-Jacques COTTARD, conseiller municipal.

Monsieur Philippe GEST est nommé secrétaire de séance.

Dès l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se lever pour observer une minute de silence en la mémoire de Madame Denise BATAILLE, ancien agent communal récemment décédé.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé sans observation.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée l'ajout de trois questions à l'ordre du jour, à savoir :

- Lotissement Allée des Fauvettes
- Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2017
- Ecole : Devis de portail.

A l'ordre du jour :

1/ Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) – Répartition du reversement entre l'EPCI et ses communes membres pour 2017 – D2017-07-04-01

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que lors du Conseil Communautaire du 26 juin 2017, Monsieur le Président de la Communauté de Communes Campagne de Caux a donné lecture du courrier de Madame la Préfète en date du 24 mai 2017 concernant le montant du FPIC 2017 et les montants des reversements aux communes membres dans le cadre de la répartition dite « de droit commun ».

Le montant reversé à l'ensemble intercommunal au titre de l'année 2017 est de 402 164 €.

La répartition de droit commun est la suivante :

- Part EPCI 143 439 €
- Part communes membres 258 725 €.

Monsieur le Maire indique qu'il a été proposé en 2017 de se baser sur le droit commun sans le rappel sachant que la proposition 2017 reste au même taux de répartition que 2016 soit :

COMMUNES	2017		
	Droit commun	Droit commun sans rappel	% voté 2016 53% / 47% droit commun sans rappel
ANGERVILLE-BAILLEUL	2 771 €	2 330 €	2 210€
ANNOUVILLE-VILMESNIL	9 875 €	8 556 €	8 116 €
AUBERVILLE LA RENAULT	9 685 €	8 473 €	8 037 €
BEC DE MORTAGNE	13 101 €	11 414 €	10 826 €
BENARVILLE	4 521 €	3 954 €	3 750 €
BORNAMBUSC	5 067 €	4 322 €	4 099 €
BREAUTE	21 577 €	18 725 €	17 761 €
BRETTEVILLE DU GRAND CAUX	19 436 €	16 988 €	16 113 €
DAUBEUF SERVILLE	6 733 €	5 860 €	5 558 €
ECRAINVILLE	18 119 €	15 725 €	14 915 €
GODERVILLE	38 595 €	33 678 €	31 944 €
GONFREVILLE CAILLOT	5 714 €	4 958 €	4 703 €
GRAINVILLE YMAUVILLE	8 088 €	7 104 €	6 738 €
HOUQUETOT	8 082 €	7 054 €	6 691 €
MANNEVILLE LA GOUPIL	18 876 €	16 417 €	15 572 €
MENTHEVILLE	6 345 €	5 616 €	5 327 €
SAINT MACLOU LA BRIERE	10 273 €	8 897 €	8 439 €
SAINT SAUVEUR D'EMALLEVILLE	17 741 €	15 417 €	14 623 €
SAUSSEUZEMARE EN CAUX	9 346 €	8 205 €	7 783 €
TOCQUEVILLE LES MURS	5 865 €	4 985 €	4 728 €
VATTETOT SOUS BEAUMONT	10 715 €	9 336 €	8 855 €
VIRVILLE	8 200 €	7 132 €	6 765 €
TOTAL COMMUNES	258 725 €	225 146 €	213 555 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES	143 439 €	177 018 €	188 609 €
	402 164 €	405 164 €	402 164 €

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la répartition proposée par la Commission des Finances et votée en conseil communautaire est donc la suivante :

- Part EPCI 188 609 €
- Part communes membres 213 555 €.

Il signale que les membres de la Commission des Finances ont émis l'idée de ne plus reverser le PFIC aux Communes dès 2018 compte tenu des nouvelles dépenses qui pourraient incomber à la Communauté de Communes Campagne de Caux, à savoir notamment la prise de compétence « défense incendie ».

Monsieur le Maire propose donc à l'Assemblée d'accepter la proposition de la Communauté de Communes présentée dans le tableau ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, d'accepter la proposition de la Communauté de Communes sur la répartition du PFIC 2017 présentée dans le tableau ci-dessus.

2/ Approbation du rapport d'activité sur le prix et la qualité du service déchets 2016 de la Communauté de Communes Campagne de Caux –D2017-07-04-02

Monsieur le Maire donne lecture de la synthèse du rapport d'activité sur le prix et la qualité du service déchets de l'année 2016, rédigé par les services de la Communauté de Communes Campagne de Caux, qui a été approuvé en conseil communautaire du 26 juin 2017.

Il précise que les communes adhérentes doivent également délibérer sur ce rapport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, le rapport d'activité sur le prix et la qualité du service déchets de l'année 2016 de la Communauté de Communes Campagne de Caux.

3/ Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes Campagne de Caux – D2017-07-04-03

Monsieur le Maire informe l'Assemblée lors de la dernière réunion, dans le cadre du PLUI de la Communauté de Communes Campagne de Caux, il a été présenté aux membres de la Commission deux scénarios de production de logements entre 2018 et 2030 élaborés selon l'objectif du SCOT dont pour Vattetot-sous-Beaumont, soit 45 logements, soit 34 logements.

Monsieur DUBOS demande quelles seront les conséquences si la Commune n'atteint pas ces chiffres.

Monsieur RICOUARD, Adjoint répond que la question a été posée à la réunion et que les services urbanisme de la Communauté de Communes n'ont pas su répondre.

Monsieur RICOUARD signale que dans ces chiffres la préservation des terres agricoles a été prise en compte.

Monsieur DUBOS souhaite connaître le calendrier de mise en place du PLUI.

Monsieur le Maire lui répond qu'il est prévu en 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de retenir le scénario avec les 45 logements.

4/ Lotissement Allée des Fauvettes D2017-07-04-04

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un rendez-vous s'est tenu en mairie le 13 juin 2017 avec MM. Jean-Pierre et François ORTELLI, propriétaires des parcelles non construites du lotissement de l'Allée des Fauvettes.

Il indique que Monsieur François ORTELLI est propriétaire de la parcelle cadastrée section B n°474 d'une superficie de 1583 m² et que la SCI Les Fauvettes, représentée par Monsieur Jean-Pierre ORTELLI, est propriétaire de la parcelle cadastrée section B n°473 d'une superficie de 1130 m².

Il signale qu'il a été proposé d'acquérir les parcelles au prix de 2€ le m² compte tenu qu'elles sont impactées par une marnière et un effondrement :

- Parcelle B n°474 d'une superficie de 1583 m² : 3166€, arrondi à 3200€
- Parcelle B n°473 d'une superficie de 1130 m² : 2260€ arrondi à 2300€.

Monsieur RICOUARD, Adjoint informe l'Assemblée que la SCI Les Fauvettes est toujours propriétaire des parcelles cadastrées section B n°476 d'une superficie de 560 m² et B n° 477 d'une superficie de 50 m² correspondant à de la voirie mais comme M. Jean-Pierre ORTELLI pensait que ces parcelles avaient été cédées à la Commune il ne demande aucune participation financière à la commune.

Il indique également qu'il conviendra de prendre en charge les frais de bornage et de notaire et de régulariser en même temps le transfert à la commune des parcelles cadastrées section B n°476 et n° 477.

Monsieur GEST souhaite connaître les raisons de l'achat de ces parcelles.

Monsieur le Maire lui rappelle que ce lotissement est privé et si la Commune achète ces parcelles ce lotissement pourrait passer dans le domaine communal pour par la suite être entretenu par la Communauté de Communes Campagne de Caux.

Monsieur GEST suggère d'aménager une aire pour camping-cars.

Monsieur LIOT indique que le prix des terres agricoles est d'environ 1,50 le m².

Monsieur RICOUARD rappelle que ces parcelles sont impactées par des marnières et que si la Commune en devient propriétaire elle pourrait par la suite faire des sondages pour lever éventuellement les indices.

Monsieur GEST précise qu'il n'y aura pas de problème car on connaît l'emplacement exact des marnières.

Monsieur le Maire lui répond que l'emplacement des marnières n'est pas connu et rappelle que la Commune a dû réaliser des sondages pour implanter le city-stade sur le terrain de sports.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

ACCEPTE d'acquérir au prix de 2 € le m² les parcelles cadastrées section B n°473 (arrondi à 2 300€) et B n°474 (arrondi à 3 200€), **de régulariser** en même temps le transfert, à titre gratuit à la commune, des parcelles cadastrées section B n°476 et B n°477, **de prendre** en charge les frais de bornage et de notaire et **de donner** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour poursuivre les démarches.

5/ Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2017 – D2017-07-04-05

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques est paru au journal officiel le 28 juin 2017.

Ce Décret permet au Directeur Académique des services de l'Education Nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un EPCI et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours.

Il indique qu'un sondage a été réalisé auprès des 81 familles et que sur les 76 réponses reçues 69 familles sont pour le retour à la semaine de 4 jours, 6 familles sont contre et 1 famille ne sait pas.

Monsieur le Maire signale que les Communes de Saint-Maclou La Brière et de Gonfreville-Caillet ont délibéré, respectivement le 23 mai 2017 et le 23 juin 2017, pour le retour de la semaine à 4 jours et que le conseil d'école a également émis un avis favorable en séance du 29 juin 2017.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de délibérer sur le retour de la semaine à 4 jours à la rentrée scolaire 2017/2018.

Madame DELOEIL signale à Monsieur le Maire que les parents des enfants qui seront scolarisés en première année de maternelle à la rentrée de septembre 2017 ne sont pas au courant de cet éventuel retour à la semaine des 4 jours car ils n'ont pas reçu le questionnaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à l'unanimité, le retour de la semaine à 4 jours à la rentrée scolaire 2017/2018 répartie comme suit à l'école Germaine Coty de Vattetot-sous-Beaumont :

- Lundi : Enseignement de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
Pause méridienne de 11h30 à 13h30
- Mardi : Enseignement de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
Pause méridienne de 11h30 à 13h30
- Jeudi : Enseignement de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
Pause méridienne de 11h30 à 13h30
- Vendredi : Enseignement de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Pause méridienne de 11h30 à 13h30.

6/ Ecole : devis de portail – D2017-07-04-06

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a demandé des devis, à l'entreprise QUESADA, pour le remplacement du portail de l'école détaillés ci-dessous :

- Barrière en version galvanisée similaire à celle du logement = 3 176,40€ TTC
- Barrière en version peinte similaire à celle du logement = 3 426€ TTC
- Barrière en version peinte similaire à celle de la mairie = 4 416€ TTC.

Compte tenu du montant des devis, Madame GILLES suggère que la Commune sollicite un second devis à la Société CSTP avant de prendre une décision définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- **De retenir** le modèle de barrière identique à celle de la mairie ;
- **De solliciter** un second devis à la Société CSTP ;
- **De donner** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour retenir le devis le moins cher.

7/ Questions diverses

A - Réfection du chemin de la plaine : Devis BERTIN – D2017-07-04-07A

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commune a remis à plusieurs reprises du caillou dans le chemin de la plaine et qu'il a constaté que ce chemin était de nouveau dégradé.

Aussi, il indique qu'il a demandé à Monsieur Sylvain BERTIN, un devis pour la réfection de ce chemin en grattage de route et précise que l'entreprise lui a proposé un devis en grave d'écosse d'un montant de 5 280€ TTC car elle ne peut plus avoir de grattage de route.

Monsieur le Maire signale qu'il a toujours été contre la réfection de ce chemin.

Monsieur DUBOS constate que le devis proposé note une remise en état du chemin sur une largeur de 3 m et que cela lui semble élevé ; il suggère à Monsieur le Maire de refaire ce chemin sur une largeur de 2,50 m qui selon lui serait suffisant.

Monsieur RICOUARD, Adjoint, précise que le conseil municipal a toujours été contre la réfection de ce chemin qui dessert une seule habitation car il avait été noté sur le certificat d'urbanisme que la commune n'entreprendrait pas ce chemin et que de ce fait les propriétaires ont acheté en connaissance de cause.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE, par **8 VOIX POUR** (Mme MAILLARD, Mr TREPAUT, Mr QUETIN, Mr SAUTREUIL, Mr DUBOS, Mme MARCOTTE, Mme MURARI, Mme DELOEIL), **5 VOIX CONTRE** (Mr NIEPCERON, Mme GILLES, Mr RICOUARD, Mr LIOT, Mr THOREL) et **1 ABSTENTION** (Mr GEST) le devis de Monsieur Sylvain BERTIN d'un montant de 5 280€ TTC.

Cette dépense se fera à l'aide des crédits ouverts au budget primitif 2017 en section d'investissement.

B - Budget 2017 – Décision modificative n°1 – D2017-07-04-07B

Monsieur RICOUARD, Adjoint en charge des finances, informe l'Assemblée qu'il convient de procéder à une décision modificative du budget 2017 afin d'inscrire :

- **en recettes** : Le fonds de concours accordé par la Communauté pour les travaux d'extension et d'accessibilité PMR de la salle polyvalente.
- **en dépenses** : les crédits liés à l'acquisition des terrains ORTELLI, le remplacement du portail de l'école et la réfection du chemin de la plaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, la décision modificative n°1 figurant dans le tableau annexé à la présente délibération.

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opération	Montant	Compte	Opération	Montant
Autres terrains				2118	13	11 000,00 €
Autres bâtiments publics				21318	13	5 000,00 €
Réseaux de voirie				2151	13	6 000,00 €
Matériel de bureau et matériel informatique				2183	10	7 240,00 €
Investissement dépenses						29 240,00 €
		Solde	29 240,00 €			
GFP de rattachement				13251	H.O.	29 240,00 €
Investissement recettes						29 240,00 €
		Solde	29 240,00 €			

C – Divers

Madame GILLES, Adjointe, communique à l'Assemblée la date du repas des Anciens qui aura lieu le dimanche 1^{er} octobre 2017 à 12h30 à la salle polyvalente.

Monsieur DUBOS informe Monsieur le Maire qu'un nouveau Décret vient de sortir concernant l'isolation des bâtiments publics.

Monsieur le Maire lui répond que tous les bâtiments sont bien isolés.

La séance est levée à 22 heures.